

Sciences économiques et sociales

Baccalauréat général 2026 — épreuve de spécialité

Polynésie, session 2026 (26-SESJ1PO1)

Corrigé

Dissertation et épreuve composée

Dissertation

Sujet — Dissertation

Consigne officielle. Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Ce sujet comporte quatre documents.

Sujet. L'analyse en termes de classes sociales reste-elle *[sic]* pertinente pour rendre compte de la société française ?

Document 1. Taux de départ en vacances en fonction du niveau de vie¹ (en %).

Niveau de vie mensuel	Taux de départ en vacances (en %)				
	1983	1993	2003	2013	2023
Moins de 1 285 euros (bas revenus)	47	40	37	39	42
De 1 285 à 1 840 euros (classes moyennes inférieures)	54	56	54	49	55
De 1 840 à 2 755 euros (classes moyennes supérieures)	71	67	70	66	71
Supérieurs à 2 755 euros (hauts revenus)	79	85	80	82	76

1 : Niveau de vie mensuel pour une personne seule.

Source : Observatoire des inégalités, 2025.

Lecture : En 2023, 76 % des Français ayant un niveau de vie mensuel (revenu disponible pour une personne seule) supérieur à 2 755 euros sont partis en vacances.

Document 2. Niveau d'études selon le milieu social de 2011 à 2013 et de 2021 à 2023 (part des personnes âgées de 25 à 29 ans détenant le diplôme, en % ; graphique en barres empilées, valeurs lues sur le graphique et arrondies au demi-point, sauf les totaux et les parts des grandes écoles, donnés par la note de lecture du sujet).

Diplôme détenu (en %)	Employés, ouvriers		Cadres, prof. intermédiaires		Ensemble	
	2011	2021	2011	2021	2011	2021
	-2013	-2023	-2013	-2023	-2013	-2023
À partir de Bac+5 en université	5	10,5	16	26,5	10	18,5
Diplômés des grandes écoles	2,5	2,6	9,5	11,1	5,5	6,5
Jusqu'à Bac+4 en université	8,5	11	15,5	18	12	14,5
DUT/BTS, équivalents	11,5	11	14,5	10	12,5	10,5
Paramédical et social	2,5	1	3,5	1	3	1
Ensemble du supérieur	30	36	59	67	43	51

Champ : France métropolitaine en 2011-2013 ; France métropolitaine et Départements et Régions d'Outre-Mer hors Mayotte en 2021-2023. Le second groupe réunit les enfants de cadres, de professions intermédiaires (dont enseignants) ou d'indépendants.

Source : Insee (enquête Emploi), traitements MENESR-DEPP.

Lecture : En moyenne sur 2021, 2022 et 2023, 36 % des enfants d'employés et ouvriers âgés de 25 à 29 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, contre 67 % des enfants de cadres, de professions intermédiaires ou d'indépendants. 2,6 % des premiers déclarent détenir un diplôme d'une grande école contre 11,1 % des seconds.

Document 3. Part des femmes parmi les élus locaux en 2024 en France (en % ; graphique à barres, valeurs lues sur le graphique et arrondies au point).

Échelon	Mandat ou fonction	Part des femmes (en %)
Régions	Conseillères régionales	environ 49
	Présidentes de conseil régional	environ 36
Départements	Conseillères départementales	environ 50
	Présidentes de conseil départemental	environ 21
Communes	Conseillères municipales	environ 42
	Maires	environ 21
Parlement	Sénatrices	environ 36
	Députées	environ 36

Source : Ministère de l'Intérieur, 2024.

Document 4.

« Je gagne 1 636 euros net par mois, et environ 1 700 euros quand je fais des heures supplémentaires. Je travaille quarante heures dans une librairie indépendante à Paris, où j'ai effectué mon apprentissage [...] Avant ça, j'ai fait une école de théâtre, et pas mal de petits boulots. [...] Je n'ai pas trop été encouragée à suivre une voie artistique. Ma mère était très réticente à cette idée. Elle a toujours aimé que je fasse du théâtre comme loisir. Mais, dès que c'est devenu un projet professionnel, elle a été inquiète. [...] Ma mère, vendeuse dans une boucherie après être passée par d'autres métiers (comme de la vente par téléphone), nous a élevées seule, moi et ma petite sœur. Je ne sais pas du tout combien elle gagne. On ne parle pas d'argent chez moi, c'est archi tabou. [...] Alors, elle imaginait pour moi un secteur plus stable que la scène.

Pour ne pas faire peser mes choix sur elle, j'ai passé une année après le bac à enchaîner les jobs et à mettre de l'argent de côté afin de financer mon école de théâtre privée, à 2 500 euros l'année. C'était important pour moi de la payer moi-même. [...]

J'ai dû contracter un prêt de 5 000 euros pour pouvoir payer les courses et le loyer. Je commence depuis quelques semaines à le rembourser, et cela retire donc 86 euros par mois à mon salaire. À la fin, il ne me reste pas beaucoup pour vivre, mais on se débrouille ! [...]

Je vis avec ma copine, également libraire, dans un appartement de 40 mètres carrés pour un peu moins de 1 000 euros par mois. [...]

Pour le futur, moi et ma copine commençons à nous poser des questions sur le plan financier. On voudrait acheter un appartement, pour ne plus jeter des loyers par les fenêtres. Mais, aujourd'hui, on n'arrive pas à épargner. Tout part dans les frais quotidiens. Pour autant, je ne veux rien m'interdire. J'aspire toujours à pouvoir un jour me dégager du temps pour pratiquer le théâtre. Peut-être, dans quelques années, passer à un trois quarts temps, pour me consacrer au jeu le reste de la semaine ? C'est un peu utopique, mais il faut continuer de rêver. »

Source : Alice RAYBAUD, « Valentine, 26 ans, libraire, 1 600 euros par mois : ma mère nous a transmis une inquiétude liée à l'argent », www.lemonde.fr, le 12 mai 2025.

Corrigé

Analyse du sujet. Une **classe sociale** est un groupe social de grande taille, occupant une position hiérarchisée dans la **structure sociale**, dont les membres partagent des conditions d'existence, des pratiques et, éventuellement, une conscience commune. Raisonner « en termes de classes », c'est donc découper la société en groupes antagonistes ou nettement séparés, à la manière de **Marx** (la position dans les **rapports de production** oppose bourgeoisie et prolétariat ; une classe « en soi » devient classe « pour soi » quand elle prend **conscience** de ses intérêts et entre en lutte) plutôt qu'en termes de **stratification** continue et multidimensionnelle, à la manière de **Weber** (ordre économique des classes, ordre social des groupes de statut, ordre politique des partis). Le verbe « rester » impose une comparaison dans le temps : l'analyse en classes s'est imposée dans la société industrielle du milieu du XX^e siècle ; la question est de savoir si la société **salariale, tertiaire et diplômée** d'aujourd'hui lui échappe. La question « reste-elle pertinente ? » — ainsi imprimée dans le sujet officiel, pour « reste-t-elle » — appelle un débat : il faut peser les deux réponses, non choisir d'emblée. Le sujet relève du chapitre « Comment est structurée la société française actuelle ? » (facteurs de structuration, évolutions depuis 1950, théories des classes, moyennisation contre retour des classes), avec l'appui du chapitre sur l'École (capital culturel, démocratisation) et de celui sur la mobilité sociale (reproduction). Notions attendues : structure sociale, espace social, PCS, classes sociales, stratification, distances inter-classes et intra-classes, moyennisation, rapports sociaux de genre, identification subjective, multiplicité des critères de différenciation. Le piège serait de réciter Marx et Weber sans jamais décrire la société française, ou de ne traiter qu'une face de la question.

Les documents. Document 1 : le taux de départ en vacances reste strictement ordonné par le niveau de vie à chacune des cinq dates ; en 2023, 42 % des personnes à bas revenus partent en vacances contre 76 % des hauts revenus. Document 2 : en 2021-2023, 36 % des enfants d'employés et d'ouvriers sont diplômés du supérieur contre 67 % des enfants de cadres, de professions intermédiaires ou d'indépendants, et 2,6 % contre 11,1 % pour les grandes écoles : l'école diffuse ses diplômes sans réduire l'écart. Document 3 : en 2024, les femmes forment environ la moitié des conseillers départementaux (50 %) et régionaux (49 %), mais seulement environ 21 % des maires et des présidents de conseil départemental : un rapport social de genre que la classe n'explique pas. Document 4 : Valentine, 26 ans, libraire à 1 636 euros net, fille d'une vendeuse qui l'a élevée seule, a financé seule son école de théâtre et rembourse un prêt de 5 000 euros ; elle ne se dit jamais d'une classe et raconte un parcours personnel.

Problématique. La société française, où les positions, les modes de vie et les destins restent fortement hiérarchisés, peut-elle encore être décrite comme une société de classes, alors que la moyennisation, la multiplication des critères de différenciation et l'affaiblissement de l'identification subjective ont brouillé les frontières entre les groupes ?

Plan détaillé. I. **L'analyse en termes de classes garde sa pertinence : la société française reste objectivement structurée, hiérarchisée et reproduite.**

I.A. Des positions durablement hiérarchisées et des inégalités cumulatives. Affirmation : la place occupée sur le marché du travail commande l'ensemble des conditions d'existence. Explication : chez Marx, la classe se définit par la position dans les rapports de production (vendre sa force de travail ou détenir le capital) ; chez Weber, par les chances d'accès aux biens sur le marché ; dans les deux cas, la position professionnelle commande le revenu, et le revenu commande le logement, la santé, l'épargne. Les inégalités sont **multiformes et cumulatives** : chaque désavantage en entraîne un autre. Illustration : document 4 : Valentine gagne 1 636 euros net par mois, environ 1 700 avec les heures supplémentaires, pour quarante heures de travail hebdomadaires ; son loyer de « un peu moins de 1 000 euros » pour 40 mètres carrés partagés et le remboursement de 86 euros par mois d'un prêt de 5 000 euros contracté « pour payer les courses et le loyer » absorbent l'essentiel : « on n'arrive pas à épargner. Tout part dans les

frais quotidiens ». Sa mère est vendeuse dans une boucherie et a élevé seule ses deux filles. Connaissances : le niveau de vie médian des cadres dépasse d'environ 75 % celui des ouvriers, l'espérance de vie à 35 ans d'un homme cadre excède de 6 ans celle d'un ouvrier, et les 10 % de ménages les mieux dotés détiennent près de la moitié du patrimoine.

I.B. Des conditions d'existence et des styles de vie qui séparent durablement les groupes.

Affirmation : les pratiques ordinaires, et pas seulement les revenus, dessinent des mondes sociaux distincts et stables. Explication : pour **Bourdieu**, la position dans l'**espace social** dépend du volume et de la structure des capitaux (économique, culturel, social) et engendre des goûts et des pratiques distinctifs (*La Distinction*, 1979) : les vacances, loisir coûteux et signe extérieur d'appartenance, en sont un indicateur classique. Illustration : document 1 : en 2023, selon l'Observatoire des inégalités, 42 % des personnes disposant de moins de 1 285 euros de niveau de vie mensuel sont parties en vacances, contre 76 % de celles disposant de plus de 2 755 euros, soit un écart de $76 - 42 = 34$ points de pourcentage et un rapport de $76/42 \approx 1,8$. Surtout, cet écart ne se comble pas : il était de $79 - 47 = 32$ points en 1983, il est de 34 points quarante ans plus tard, et l'ordre des quatre groupes est rigoureusement le même aux cinq dates. Les bas revenus ont même reculé de 47 à 42 % (-5 points).

I.C. Des classes qui se reproduisent d'une génération à l'autre. Affirmation : les positions ne se redistribuent pas à chaque génération, elles se transmettent. Explication : l'école, principal canal de mobilité, est aussi un puissant vecteur de **reproduction sociale** : le **capital culturel** hérité (langage, familiarité avec la culture scolaire, information sur les filières), le capital économique (financer des études longues) et les aspirations transmises orientent les parcours ; à quoi s'ajoute l'autocensure des familles modestes devant les filières longues ou risquées. Illustration : document 2 : en 2021-2023, 36 % des enfants d'employés et d'ouvriers âgés de 25 à 29 ans sont diplômés du supérieur contre 67 % des enfants de cadres, de professions intermédiaires ou d'indépendants, soit $67 - 36 = 31$ points d'écart ; et l'écart se creuse à mesure que le diplôme est sélectif : 2,6 % contre 11,1 % pour les grandes écoles, soit $11,1/2,6 \approx 4,3$ fois plus. Document 4 : la mère de Valentine, « très réticente » à la voie artistique, « imaginait pour [elle] un secteur plus stable que la scène » ; l'école de théâtre privée à 2 500 euros l'année a dû être financée par une année de « petits boulots ». Connaissances : selon les tables de mobilité, deux tiers à trois quarts des fils de cadres deviennent cadres ou professions intermédiaires.

II. Mais cette analyse ne suffit plus : la société française est brouillée par la moyennisation, traversée par d'autres clivages et peu consciente de ses classes.

II.A. La moyennisation et la massification ont brouillé les frontières : une stratification continue plutôt que deux classes antagonistes.

Affirmation : entre le haut et le bas s'étend un large ensemble intermédiaire aux conditions proches, que le découpage en classes saisit mal. Explication : pour Henri **Mendras**, les Trente Glorieuses ont réduit les **distances inter-classes** (hausse générale du niveau de vie, consommation de masse, salarisation, protection sociale) et accru les **distances intra-classes** : la société prend la forme d'une « toupie » gonflée en son centre. La salarisation (près de 88 % des actifs occupés), la tertiarisation (plus de trois emplois sur quatre) et l'élévation des qualifications ont fait passer les ouvriers de 37 % des actifs en 1975 à 19 % aujourd'hui : le groupe qui incarnait la classe a été divisé par deux. Illustration : document 1 : les intitulés du document sont éloquents — l'Observatoire des inégalités range les Français en quatre tranches de *niveau de vie*, « bas revenus », « classes moyennes inférieures », « classes moyennes supérieures », « hauts revenus » : une gradation continue, à la manière de Weber, et non deux camps. Entre les classes moyennes supérieures (71 %) et les hauts revenus (76 %), l'écart n'est que de 5 points en 2023 ; et l'écart entre le haut et le bas, maximal en 1993 ($85 - 40 = 45$ points), est retombé à 34 points. Document 2 : l'ensemble des diplômés du supérieur passe d'environ 43 % à environ 51 % d'une génération en dix ans, et les enfants d'employés et d'ouvriers gagnent 6 points (de 30 à 36 %) : le diplôme se diffuse partout, même si l'écart ne se referme pas.

II.B. D'autres rapports sociaux structurent la société, que la classe n'explique pas. Affirmation : le genre, l'âge, le territoire hiérarchisent l'espace social indépendamment de la position professionnelle. Explication : les **rapports sociaux de genre** — ségrégation professionnelle, temps partiel, partage inégal du travail domestique, plafond de verre — traversent toutes les classes et produisent des inégalités entre hommes et femmes d'un même milieu ; le lieu de résidence, l'âge et la composition du ménage font de même. Illustration : document 3 : en 2024, selon le ministère de l'Intérieur, les femmes forment environ la moitié des conseillers départementaux (50 %) et des conseillers régionaux (49 %), mais seulement environ 21 % des maires et 21 % des présidents de conseil départemental, soit un écart d'environ $50 - 21 = 29$ points entre le mandat de conseiller départemental et la présidence de l'exécutif du même échelon. Là où la loi impose la parité (scrutins de liste), elle est atteinte ; là où une personne seule est élue ou désignée (maire, président de conseil), le **plafond de verre** reparaît. Connaissances : 27 % des femmes en emploi travaillent à temps partiel contre 8 % des hommes, et l'écart de salaire est d'environ 14 % en équivalent temps plein.

II.C. Des classes « en soi » sans classe « pour soi » : l'identification subjective s'est affaiblie. Affirmation : les individus ne se pensent plus, et ne s'organisent plus, comme membres d'une classe. Explication : chez Marx, une classe n'est pleinement constituée que lorsqu'elle prend conscience de ses intérêts communs et entre en lutte ; l'individualisation des parcours, le déclin des organisations ouvrières et la diversité des situations à l'intérieur de chaque groupe ont défait cette conscience. Louis **Chauvel** peut ainsi décrire un « retour des classes » objectif — précarisation, concentration du patrimoine, ségrégation résidentielle et scolaire — sans conscience de classe : des classes « en soi » sans classe « pour soi ». Illustration : document 4 : Valentine ne se dit jamais ouvrière, employée ou membre des classes populaires ; elle raconte des choix personnels (« je ne veux rien m'interdire », « il faut continuer de rêver »), et son horizon est l'accession à la propriété, aspiration de classe moyenne ; la condition sociale se transmet d'ailleurs sur le mode du silence et de l'affect — « on ne parle pas d'argent chez moi, c'est archi tabou », « ma mère nous a transmis une inquiétude liée à l'argent » — et non sur celui de la conscience collective. Connaissances : un peu plus de la moitié seulement des Français déclarent appartenir à une classe sociale, le plus souvent « moyenne » ; le mouvement des Gilets jaunes (2018) a toutefois rappelé la vivacité des clivages sociaux et territoriaux.

Introduction rédigée. Valentine, 26 ans, libraire à Paris, gagne 1 636 euros net par mois, rembourse un prêt contracté pour payer ses courses et n'arrive pas à épargner ; fille d'une vendeuse qui l'a élevée seule, elle ne se dit pourtant d'aucune classe et raconte une trajectoire personnelle (document 4). Cette tension résume le sujet. Une **classe sociale** est un groupe de grande taille occupant une position hiérarchisée dans la **structure sociale**, dont les membres partagent des conditions d'existence et, selon Marx, des intérêts qui les opposent aux autres classes ; pour Weber au contraire, la classe n'est qu'une dimension, économique, d'une **stratification** qui comprend aussi le statut et le pouvoir. Analyser la société française « en termes de classes », c'est donc affirmer qu'elle se divise en groupes nettement séparés, hiérarchisés et éventuellement conscients d'eux-mêmes. Or la France des années 2020, salariale, tertiaire et diplômée, n'est plus la France industrielle des années 1950, où l'ouvrier était la figure centrale du salariat. La société française, où les positions, les modes de vie et les destins restent fortement hiérarchisés, peut-elle encore être décrite comme une société de classes, alors que la moyennisation, la multiplication des critères de différenciation et l'affaiblissement de l'identification subjective ont brouillé les frontières entre les groupes ? Nous montrerons d'abord que l'analyse en termes de classes garde sa pertinence, car la société française demeure objectivement structurée, hiérarchisée et reproduite (I), avant d'établir qu'elle ne suffit plus, parce que la moyennisation, la pluralité des rapports sociaux et l'effacement de la conscience

de classe en limitent la portée (II).

Conclusion rédigée. L'analyse en termes de classes sociales conserve une réelle pertinence descriptive : la société française reste ordonnée par une hiérarchie de positions aux inégalités cumulatives, les modes de vie y demeurent séparés — quarante ans après 1983, l'écart de départ en vacances entre bas et hauts revenus est passé de 32 à 34 points — et les positions s'y transmettent, puisque 36 % seulement des enfants d'employés et d'ouvriers sont diplômés du supérieur contre 67 % des enfants de cadres, et 2,6 % contre 11,1 % pour les grandes écoles. Mais elle ne suffit plus à rendre compte de cette société : la moyennisation a gonflé un vaste centre que les statisticiens eux-mêmes découpent en tranches de niveau de vie plutôt qu'en classes ; d'autres rapports sociaux, au premier rang desquels le genre, la hiérarchisent indépendamment de la profession, comme le montre le contraste entre 50 % de femmes parmi les conseillers départementaux et 21 % parmi les maires ; et les individus, à l'image de Valentine, vivent leur condition sur le mode du parcours personnel bien plus que de l'appartenance collective. L'analyse en termes de classes reste donc pertinente à condition d'être renouvelée : pensée à la manière de Weber et de Bourdieu, comme un espace multidimensionnel où la classe se croise avec le genre, l'âge et le territoire, plutôt que comme l'affrontement de deux camps. Ouverture : si les classes existent « en soi » sans exister « pour soi », que deviennent les mobilisations sociales ? Le mouvement des Gilets jaunes, où le clivage territorial a compté autant que la profession, suggère que la conscience collective se recompose sur de nouvelles bases plutôt qu'elle ne disparaît.

Ce que le correcteur attend. Les notions incontournables sont **classe sociale** (Marx : rapports de production, classe en soi et pour soi ; Weber : classes, statut, partis), **structure sociale** et **espace social** (Bourdieu, capitaux), **distances inter-classes et intra-classes**, **moyennisation** (Mendras) contre **retour des classes** (Chauvel), **rapports sociaux de genre** et **identification subjective** ; les grandes évolutions depuis 1950 (salarisation, tertiarisation, élévation des qualifications, féminisation) doivent être mobilisées, pas seulement citées. Le hors-sujet le plus fréquent consiste à réciter un cours sur les inégalités, ou à exposer Marx et Weber sans jamais décrire la société française d'aujourd'hui. Une copie qui répond « oui » ou « non » sans peser les deux faces de la question, ou qui oublie le document 3 parce que le genre semble étranger aux classes, plafonne à la moyenne : c'est précisément l'existence d'autres rapports sociaux qui limite la portée de l'analyse en classes. Chaque document doit être cité avec une donnée, les valeurs lues sur les graphiques l'étant avec prudence (« environ 21 % des maires »), et le document 4 doit être exploité comme un cas — la condition objective d'une librairie et l'absence de mots de classe pour la dire — et non paraphrasé.

Épreuve composée

Première partie — Mobilisation des connaissances (4 points)

Sujet — Première partie

Épreuve composée. Cette épreuve comprend trois parties :

- Partie 1 – Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
- Partie 2 – Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
- Partie 3 – Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement ; en exploitant les documents du dossier ; en faisant appel à ses connaissances personnelles ; en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points). Vous distinguerez le chômage du sous-emploi.

Corrigé

Le **chômage** et le **sous-emploi** mesurent tous deux une sous-utilisation de la main-d'œuvre, mais ils désignent deux situations distinctes : dans le premier cas, la personne n'a aucun emploi ; dans le second, elle en a un, mais insuffisant.

Au sens du **Bureau international du travail** (BIT), un **chômeur** est une personne en âge de travailler qui remplit trois conditions cumulatives : être **sans emploi** (elle n'a pas travaillé une seule heure au cours de la semaine de référence), être **disponible** pour prendre un emploi sous quinze jours, et **rechercher activement** un emploi. Le **taux de chômage** rapporte le nombre de chômeurs à la **population active**, c'est-à-dire aux actifs occupés augmentés des chômeurs : il s'établit autour de 7 à 7,5 % en France dans les années 2020, contre plus de 10 % au milieu des années 1990 et en 2015.

Le **sous-emploi** désigne au contraire des personnes qui *ont* un emploi, donc comptées parmi les actifs occupés : ce sont celles qui travaillent à **temps partiel**, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire — le temps partiel « subi » —, auxquelles s'ajoutent les personnes involontairement au chômage technique ou partiel. Il concerne environ 5 % des personnes en emploi, et surtout des femmes, dont le temps partiel est bien plus fréquent (27 % des femmes en emploi contre 8 % des hommes). Une caissière employée quinze heures par semaine qui voudrait un temps plein est en sous-emploi : elle est comptée comme active occupée, n'entre pas dans le taux de chômage, et sa situation est pourtant celle d'une main-d'œuvre mal utilisée.

La distinction est donc double. Elle porte d'abord sur le **statut** : le chômeur est sans emploi, la personne en sous-emploi est en emploi. Elle porte ensuite sur ce qui est mesuré : le chômage mesure l'absence totale d'emploi, le sous-emploi une **insuffisance de la quantité de travail**. Les deux notions sont pourtant complémentaires, car la frontière entre emploi, chômage et inactivité est une zone floue que le taux de chômage tranche par convention. C'est pourquoi l'INSEE mesure aussi le **halo autour du chômage** : environ deux millions d'inactifs qui souhaitent travailler sans remplir les trois critères du BIT (découragés, non disponibles immédiatement), et qui ne figurent ni au numérateur ni au dénominateur du taux de chômage. Chômage, sous-emploi et halo mesurent ainsi trois degrés d'une même réalité, et le seul taux de chômage sous-estime la sous-utilisation de la main-d'œuvre.

Attendu du barème. Définir précisément le chômage au sens du BIT (les trois conditions, la population active au dénominateur) et le sous-emploi (temps partiel subi, chômage technique) ; énoncer explicitement la différence (sans emploi contre en emploi insuffisant) ; illustrer par un exemple concret ou un ordre de grandeur (environ 5 % des personnes en emploi, 27 % de temps partiel chez les femmes). Mentionner le halo du chômage est valorisé, à condition de ne pas le confondre avec le sous-emploi.

Deuxième partie — Étude d'un document (6 points)

Sujet — Deuxième partie

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points). Il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Document. Destinées sociales des hommes selon le groupe socioprofessionnel du père en 2023 (en %).

Groupe socio-professionnel du père	Agri-culteurs exploi-tants	Groupe socioprofessionnel de l'homme					Ensemble
		Artisans, commerçants, chefs d'entre-prise	Cadres et prof. intel. sup.	Prof. inter-médiaires	Employés et vriers qualifiés	Employés et vriers peu qualifiés	
Agriculteurs ex-ploitants	29,3	11,2	12,6	17,7	19,8	9,3	100
Artisans, commerçants et chefs d'entre-prise	0,6	20,4	26,8	21,6	25,1	5,6	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,7	7,6	53,8	22,3	11,4	4,2	100
Professions intermédiaires	0,6	7,1	34,1	31,1	19,8	7,3	100
Employés et ou-vriers qualifiés	0,6	7,4	17,2	25,7	38,2	11,0	100
Employés et ou-vriers peu quali-fiés	1,1	6,6	12,6	21,1	39,9	18,8	100
Ensemble	2,4	9,1	27,1	24,4	27,7	9,3	100

Champ : France, hommes de nationalité française, en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : INSEE, enquête Emploi 2023.

Note : En raison des arrondis à 0,1 près, le total ne fait pas toujours 100.

Questions :

1. À l'aide du document, vous montrerez que les fils d'employés et d'ouvriers peu qualifiés peuvent connaître une mobilité sociale ascendante. (2 points)
2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, expliquez les situations de reproduction sociale. (4 points)

Corrigé

Question 1. Le document est une **table de destinée** : les pourcentages sont calculés *en ligne* (chaque ligne fait 100) et répondent à la question « que sont devenus les fils ? ». Il porte, selon l'INSEE (enquête Emploi 2023), sur les hommes de nationalité française âgés de 35 à 59 ans, en emploi ou ayant travaillé. La **mobilité sociale intergénérationnelle ascendante** désigne l'accès à une position socioprofessionnelle plus élevée que celle du père.

Phrase de lecture : en 2023, selon l'INSEE, sur 100 hommes de 35 à 59 ans dont le père était employé ou ouvrier peu qualifié, 12,6 étaient cadres ou exerçaient une profession intellectuelle supérieure, et 21,1 une profession intermédiaire.

Calcul : $12,6 + 21,1 = 33,7$ % des fils d'employés et d'ouvriers peu qualifiés accèdent ainsi aux deux groupes les plus qualifiés du salariat, soit environ un sur trois. Si l'on y ajoute les 39,9 % devenus employés ou ouvriers *qualifiés*, qui occupent eux aussi une position plus qualifiée que celle de leur père, $12,6 + 21,1 + 39,9 = 73,6$ % d'entre eux, soit près de trois sur quatre, ont connu une ascension ; seuls 18,8 % sont restés employés ou ouvriers peu qualifiés, c'est-à-dire moins d'un sur cinq. La mobilité ascendante est donc bien une expérience courante, et elle est surtout une **mobilité de proximité** : on s'élève d'un cran plus souvent que de plusieurs.

Cette ascension reste cependant très inégale. Avec 12,6 % d'accès aux positions de cadre, les fils d'employés et d'ouvriers peu qualifiés sont deux fois moins nombreux que la moyenne des hommes ($12,6/27,1 \approx 0,46$, soit moins de la moitié) et $53,8/12,6 \approx 4,3$ fois moins nombreux que les fils de cadres. Attention à la lecture : le tableau étant une table de destinée, il ne permet pas de dire d'où viennent les cadres d'aujourd'hui — cela exigerait une table de **recrutement**, en colonne.

Question 2. La **reproduction sociale** désigne le fait qu'un individu occupe la même position socioprofessionnelle que son père : c'est l'**immobilité**, que la table de destinée mesure sur sa **diagonale**. Le document montre qu'elle est massive, et les connaissances du cours permettent d'en expliquer les mécanismes.

Le constat d'abord. Chaque case de la diagonale est nettement supérieure à la ligne « Ensemble », qui donne la probabilité moyenne d'occuper la position : 29,3 % des fils d'agriculteurs sont agriculteurs contre 2,4 % de l'ensemble des hommes, soit $29,3/2,4 \approx 12$ fois plus ; 53,8 % des fils de cadres sont cadres contre 27,1 %, soit environ deux fois plus ; 20,4 % des fils d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise le sont devenus contre 9,1 %, également deux fois plus ; et 18,8 % des fils d'employés et d'ouvriers peu qualifiés le sont restés contre 9,3 %. La reproduction est la plus forte aux deux extrêmes de la hiérarchie, si on la prend au sens large : $53,8 + 22,3 = 76,1$ % des fils de cadres sont cadres ou professions intermédiaires, tandis que $39,9 + 18,8 = 58,7$ % des fils d'employés et d'ouvriers peu qualifiés sont employés ou ouvriers. Le rapport des chances est éloquent : un fils de cadre a $53,8/4,2 \approx 12,8$ fois plus de chances de devenir cadre que de devenir employé ou ouvrier peu qualifié, alors qu'un fils d'employé

ou d'ouvrier peu qualifié n'en a que $12,6/18,8 \approx 0,67$ fois autant — il a donc plutôt moins de chances de s'élever que de rester au bas de la hiérarchie. Le rapport de ces deux rapports, $12,8/0,67 \approx 19$, mesure l'inégalité des chances entre les deux origines.

Un premier mécanisme explique la reproduction des indépendants : la **transmission directe du patrimoine professionnel**. L'exploitation agricole, le fonds de commerce, l'atelier et le carnet de clients se transmettent d'une génération à l'autre, avec les savoir-faire appris dès l'enfance et souvent le logement lui-même ; l'installation d'un tiers, elle, suppose un capital que l'on n'a pas. C'est pourquoi les agriculteurs, groupe pourtant réduit à 2,4 % des emplois, conservent la diagonale la plus forte du tableau (29,3 %), et les artisans et commerçants la deuxième (20,4 %).

Un deuxième mécanisme, décisif pour le salariat, passe par l'**école et le capital culturel**. Le diplôme commande l'accès aux positions qualifiées, mais la réussite scolaire reste socialement conditionnée : le **capital culturel** hérité (langage, familiarité avec la culture scolaire, aide au travail), le capital économique (financer des études longues, un logement étudiant, une école privée) et le capital social (réseaux pour les stages) avantagent les enfants de cadres, comme l'a montré Pierre **Bourdieu**. S'y ajoutent des **socialisations différenciées** et des stratégies d'orientation : les familles populaires, mieux informées du coût d'un échec que du rendement d'un diplôme, s'autocensurent devant les filières longues, tandis que les familles aisées orientent vers les voies sélectives. L'école est ainsi à la fois canal de mobilité et vecteur de reproduction : c'est ce que traduisent les 53,8 % de fils de cadres devenus cadres.

Enfin, il faut distinguer mobilité observée et **fluidité sociale**. Une part de la mobilité lue dans le tableau est purement **structurelle** : l'effondrement des agriculteurs et le doublement des cadres obligeaient les fils à changer de position. Une fois cet effet neutralisé, les chances *relatives* d'atteindre une position selon l'origine ne se rapprochent que très lentement : la France reste une société moyennement fluide, où la reproduction résiste. Deux limites, enfin : le tableau ne porte que sur les hommes de nationalité française, laissant de côté la mobilité des femmes ; et la PCS ignore le revenu et le patrimoine, si bien qu'un artisan prospère et un artisan en difficulté sont tous deux comptés comme « immobiles ».

Troisième partie — Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

(10 points)

Sujet — Troisième partie

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points). Il est demandé au candidat de traiter le sujet : en développant un raisonnement ; en exploitant les documents du dossier ; en faisant appel à ses connaissances personnelles ; en composant une introduction, un développement, une conclusion. Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que, pour lutter contre le changement climatique, les limites de la taxation nécessitent l'utilisation d'autres instruments.

Document 1.

La nécessité de la lutte contre le réchauffement climatique apparaît consensuelle dans notre pays au regard des sondages selon lesquels 85 % des Français sont inquiets du réchauffement (IFOP¹, octobre 2018). L'urgence et la nécessité d'une approche globale encadrant toutes les émissions de CO₂ sont rappelées par le GIEC². En revanche, comme l'a démontré le mouvement de contestation des gilets jaunes qui a démarré avec le relèvement de la taxe carbone, les

politiques environnementales restent largement débattues. La fiscalité environnementale est apparue comme une taxe supplémentaire davantage motivée par des considérations budgétaires que par la politique en faveur du climat. Elle est aussi apparue comme injuste, notamment vis-à-vis des ménages les moins aisés et de ceux qui ont peu de possibilités de substitution, par exemple, sur leurs moyens de transport. Mais sans taxe carbone, nous n'atteindrons pas nos objectifs de réduction d'émissions de CO₂ d'ici 2030. Le défi est donc d'en proposer des modifications profondes pour construire un dispositif efficace et juste.

Source : Dominique BUREAU, Fanny HENRIET et Katheline SCHUBERT, « Pour le climat : une taxe juste, pas juste une taxe », *Notes du Conseil d'analyse économique*, 2019.

1 : IFOP : Institut Français d'Opinion Publique, institut de sondage.

2 : GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

Document 2. Les conditions d'acceptabilité de la fiscalité verte pour les Français.

Questions posées : « Pour lutter contre le changement climatique, seriez-vous prêt, personnellement, à payer plus de taxes sur les carburants, le gaz naturel et le fioul domestique ? Et seriez-vous prêt à modifier votre position si... »

Réponses (en %)	
Refusent, quelles que soient les conditions	42
Acceptent, quelles que soient les conditions	18
Oui, si recettes dans le budget général ¹	3
Oui, si recettes redistribuées aux catégories modestes et moyennes	12
Oui, si recettes utilisées pour la transition énergétique	12
Oui, si compensée par une baisse d'impôt	13

Source : CRÉDOC, « Fiscalité verte : quelles conditions d'acceptabilité pour les Français ? », 2024.

1 : Si recettes dans le budget général : cela signifie que les recettes issues de la taxation sont affectées au budget général de l'État, sans nécessairement être destinées à un usage spécifique.

Document 3.

L'Union européenne a pour objectif d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050 [...]. L'un des principaux outils de cette politique consiste en la mise en place, dès 2005, d'un système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre [...]. Chaque année, les entreprises ont un plafond d'émissions de gaz à effet de serre. Un certain nombre de « droits à polluer » gratuits leur sont par ailleurs alloués. Si les entreprises dépassent le plafond prévu, elles doivent acheter des quotas supplémentaires, soit aux enchères sur des plateformes qui opèrent pour le compte des États, soit auprès d'autres sociétés [...].

Le prix des quotas est déterminé par la loi de l'offre et de la demande [...]. L'Union baisse en effet à échéances régulières le nombre de quotas disponibles sur le marché pour diminuer l'offre, et par conséquent faire grimper le prix de la tonne de carbone [...]. En 2023, le marché du carbone européen couvre environ 36 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE [...]. Les recettes du marché du carbone ont progressé au fur et à mesure que le prix des quotas a augmenté. En 2021, la France a par exemple perçu environ 1,4 milliard d'euros via le marché carbone européen. Les États membres qui touchent ces revenus doivent utiliser l'intégralité des montants à des mesures liées au climat et à l'énergie. [...] Tous les ans, le plafond annuel de quotas est diminué afin d'atteindre les objectifs environnementaux européens [...].

La mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (ou « taxe carbone ») est l'autre grande nouveauté [...]. À travers cet instrument, l'UE veut lutter contre les « fuites de carbone », c'est-à-dire la pollution exportée (avec les délocalisations) puis importée sur le territoire européen. Elle entend faire payer un surcoût pour les importations, vers l'Union, de biens dont la production émet des gaz à effet de serre. Or, cette future « taxe carbone » aux frontières du marché européen serait alors liée au prix du carbone fixé en son sein.

Source : Arthur OLIVIER, « Environnement : comment fonctionne le marché du carbone européen ? », www.touteleurope.eu, le 14 novembre 2024.

Corrigé

Introduction. En novembre 2018, le relèvement de la taxe carbone a déclenché le mouvement des gilets jaunes dans un pays où 85 % des personnes interrogées se disaient pourtant inquiètes du réchauffement (document 1) : l'instrument le plus recommandé par les économistes s'est heurté au refus de ceux qui devaient le payer. Le **changement climatique** est la manifestation la plus grave d'une **externalité négative** : l'émission de gaz à effet de serre impose à tous un coût que le pollueur ne supporte pas, et le climat, **bien commun** mondial dont nul ne peut être exclu, se dégrade par l'usage que chacun en fait. La **taxation** — la taxe carbone — est l'instrument qui prétend corriger cette défaillance : en donnant un prix à la tonne de CO₂, elle *internalise* l'externalité selon le principe pollueur-payeur et incite chacun à réduire ses émissions. Mais un instrument a des **limites** : son effet quantitatif est incertain, et surtout son acceptabilité sociale est faible. Il faut alors mobiliser les **autres instruments** de la politique environnementale : la réglementation, le **marché de quotas d'émission** et la **subvention à l'innovation verte**. Nous montrerons que la taxation, indispensable, ne garantit pas le résultat attendu (I), que sa limite majeure est politique, l'acceptabilité sociale la plafonnant (II), et que ces limites appellent la combinaison avec d'autres instruments, à commencer par le marché de quotas européen (III).

I. La taxation est un instrument indispensable, mais son efficacité reste incertaine. Affirmation : la taxe carbone est théoriquement l'instrument le plus efficace, et pourtant elle ne garantit pas l'atteinte des objectifs de réduction. Explication : le mécanisme est celui du prix. En faisant payer une taxe proportionnelle au carbone contenu dans un produit, l'État rend les biens polluants relativement plus chers ; chaque agent compare alors le coût de la taxe au coût de la dépollution et réduit ses émissions tant que celle-ci lui coûte moins cher. L'incitation est *continue* — elle joue même au-delà de la norme — et le signal-prix est prévisible, ce qui oriente les investissements de long terme ; la taxe procure en outre des recettes publiques. Mais l'autorité fixe ici le *prix*, non la *quantité* : la baisse effective des émissions dépend de la sensibilité des comportements au prix, c'est-à-dire des possibilités de substitution. Or celles-ci sont faibles pour qui ne dispose ni de transports en commun, ni des moyens de changer de véhicule ou d'isoler son logement : la taxe est alors payée sans que les émissions diminuent, et son effet est surtout budgétaire. Illustration : document 1 : le Conseil d'analyse économique reconnaît d'un côté que « sans taxe carbone, nous n'atteindrons pas nos objectifs de réduction d'émissions de CO₂ d'ici 2030 », et souligne de l'autre que la fiscalité frappe « ceux qui ont peu de possibilités de substitution, par exemple, sur leurs moyens de transport ». Connaissances : la composante carbone de la fiscalité française, portée à 44,60 euros la tonne de CO₂, a été **gelée** après 2018 et ne suit donc plus la trajectoire prévue : un instrument dont le niveau est bloqué cesse d'inciter.

II. Sa limite principale est politique : l'acceptabilité sociale plafonne la taxation. Affirmation : une taxe n'est efficace que si elle est acceptée, or la fiscalité écologique est perçue comme injuste. Explication : la taxe carbone est assise sur les quantités consommées, non sur le revenu ; comme le carburant et le chauffage pèsent une part d'autant plus lourde du budget que le ménage est modeste, elle est **anti-redistributive** et frappe davantage les ménages périurbains et ruraux, contraints à la voiture. S'y ajoute une question de **consentement à l'impôt** : si les recettes disparaissent dans le budget général, la taxe apparaît comme un simple prélèvement déguisé en politique climatique. L'acceptabilité dépend donc moins du montant que de l'*usage* des recettes et des compensations offertes. Illustration : document 1 : le mouvement des gilets jaunes « a démarré avec le relèvement de la taxe carbone » ; la fiscalité environnementale « est apparue

comme une taxe supplémentaire davantage motivée par des considérations budgétaires que par la politique en faveur du climat », et « injuste, notamment vis-à-vis des ménages les moins aisés ». Document 2 : selon le CRÉDOC, en 2024, 42 % des Français refusent de payer plus de taxes sur les carburants, le gaz et le fioul « quelles que soient les conditions », contre 18 % qui acceptent quelles que soient les conditions : soit $42 - 18 = 24$ points d'écart et $42/18 \approx 2,3$ fois plus de refus inconditionnels que d'acceptations inconditionnelles. Les 40 % restants ne sont mobilisables que sous condition, et la nature de la condition est décisive : 3 % seulement accepteraient si les recettes allaient au budget général, contre 12 % si elles étaient redistribuées aux catégories modestes et moyennes et 12 % si elles finançaient la transition énergétique, soit $12 + 12 = 24$ % pour une affectation identifiée, huit fois plus que pour le budget général ($24/3 = 8$) ; 13 % accepteraient si la taxe était compensée par une baisse d'impôt. Au total, $18 + 3 + 12 + 12 + 13 = 58$ % pourraient l'accepter, mais moins d'un Français sur cinq sans contrepartie. C'est tout le sens du titre du Conseil d'analyse économique : « une taxe juste, pas juste une taxe ». Tant que cette condition n'est pas remplie, la taxation ne peut porter seule l'effort de réduction.

III. Ces limites appellent d'autres instruments, complémentaires de la taxe. Affirmation : parce que la taxe ne garantit ni la quantité, ni l'équité, ni la couverture géographique des émissions, les pouvoirs publics combinent réglementation, marché de quotas et subventions. Explication : chacun corrige une limite précise. Le **marché de quotas** inverse la logique de la taxe : l'autorité fixe la *quantité* — un plafond d'émissions décroissant — et laisse le marché révéler le *prix*, ce qui garantit le résultat environnemental et concentre la réduction là où elle coûte le moins cher ; il porte sur les entreprises, ce qui le rend politiquement moins explosif qu'une taxe payée à la pompe. La **réglementation** (normes d'émission, interdiction des véhicules thermiques neufs dans l'Union en 2035, zones à faibles émissions) obtient un résultat rapide et certain, sans exiger d'arbitrage économique des ménages. La **subvention à l'innovation verte** (soutien aux renouvelables, bonus écologique, aides à la rénovation) lève précisément l'obstacle relevé par le document 1 : elle crée les possibilités de substitution sans lesquelles la taxe n'est qu'un prélèvement. Illustration : document 3 : le système européen d'échange de quotas, mis en place dès 2005, fixe « chaque année » un plafond d'émissions aux entreprises ; « tous les ans, le plafond annuel de quotas est diminué afin d'atteindre les objectifs environnementaux européens », ce qui fait monter le prix de la tonne — de l'ordre de 5 euros en 2017 à 80 ou 100 euros en 2022-2023 selon le cours. Le document précise en outre que la France a perçu « environ 1,4 milliard d'euros » en 2021 et que les États « doivent utiliser l'intégralité des montants à des mesures liées au climat et à l'énergie » : cette affectation obligatoire est exactement la condition qui rendrait la fiscalité acceptable pour 12 % des Français supplémentaires (document 2). Le marché de quotas a toutefois ses propres limites, qui interdisent de le prendre pour la solution unique : il ne couvre qu'« environ 36 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE » en 2023 — donc près des deux tiers lui échappent —, distribue encore des « droits à polluer gratuits », et son prix, « déterminé par la loi de l'offre et de la demande », est volatil. Enfin, le document 3 rappelle que toute politique nationale se heurte à l'ouverture des économies : le **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** vise les « fuites de carbone », c'est-à-dire « la pollution exportée (avec les délocalisations) puis importée sur le territoire européen ». Connaissances : le climat étant un bien commun mondial, chaque État est tenté d'être **passager clandestin** et de laisser les autres payer l'effort ; de Kyoto (1997) à l'accord de Paris (2015), la coopération progresse sans sanction, et l'action se déploie à des **échelles emboîtées**, du plan climat local au marché carbone européen et à l'objectif de neutralité climatique de 2050.

Conclusion. La taxation demeure un instrument nécessaire de la lutte contre le changement climatique : elle donne un prix au carbone, incite continûment à réduire les émissions et procure des recettes. Mais ses limites sont réelles : elle fixe le prix sans garantir la quantité,

son effet dépend de possibilités de substitution que les ménages modestes n'ont pas, et son acceptabilité est faible, puisque 42 % des Français la refusent quelles que soient les conditions contre 18 % qui l'acceptent sans condition. Ces limites imposent de combiner les instruments : le marché de quotas européen garantit un plafond décroissant et affecte ses recettes au climat, la réglementation obtient des résultats certains, la subvention à l'innovation rend la transition possible pour ceux qui la subissent, et l'ajustement carbone aux frontières empêche que l'effort européen ne s'évapore en fuites de carbone. Aucun instrument n'est suffisant seul : la politique climatique est nécessairement un assemblage, dont la taxe reste une pièce, à condition d'être rendue juste — « une taxe juste, pas juste une taxe ».

Ce que le correcteur attend. Définir le changement climatique comme externalité négative et le climat comme bien commun, définir la taxation (prix du carbone, pollueur-payeur, internalisation) puis nommer les autres instruments (réglementation, marché de quotas, subvention à l'innovation), en distinguant clairement ce que chaque instrument fixe : le prix pour la taxe, la quantité pour le quota et la norme. Les trois documents doivent être mobilisés avec une donnée : la contradiction du document 1 (indispensable mais injuste), les pourcentages du document 2 avec au moins un calcul, et les caractéristiques du marché européen du document 3 (plafond décroissant, 36 % des émissions, 1,4 milliard d'euros affectés au climat). Le sujet demandant de « montrer que », un plan en pour et contre de la taxe est hors sujet : il faut démontrer l'enchaînement limites de la taxe puis recours aux autres instruments. Il faut enfin éviter de confondre taxe et marché de quotas, erreur fréquente, et ne pas présenter ce dernier comme parfait alors que le document 3 en signale lui-même les failles.